

# Guide de rédaction

## Déclaration statutaire



Vous devez nous faire parvenir le document complété le plus rapidement possible. Cette déclaration pourra servir de preuve au tribunal et doit être remplie consciencieusement en incluant le plus de détails possible, et en rapportant les faits tels qu'ils se sont déroulés en ordre chronologique.

Veuillez également prendre le temps de bien lire la mise en garde située en haut du formulaire de déclaration statutaire.

Si vous ne désirez plus porter plainte, veuillez nous en faire part le plus rapidement possible afin d'orienter nos démarches dans le présent dossier.

Dans votre déclaration, il est important d'y inclure :

- Votre numéro de dossier débutant par *RPR*.
- Une mise en contexte de l'événement afin de comprendre la situation au départ de celle-ci.
- La date, l'heure et le lieu où les événements se déroulent.

Si un suspect est impliqué dans l'événement et si vous connaissez les informations suivantes:

- Le nom, prénom, âge ou date de naissance du suspect.
- La description physique et vestimentaire détaillée du suspect.
- Quels sont les agissements du suspect incluant la nature de l'infraction reprochée, et ce avec le plus de détails possible.
- Quelles sont les raisons qui expliqueraient les agissements du suspect?
- Quelles sont les conséquences des agissements du suspect sur vous ou vos biens?
- Inscrire quel est votre lien, si vous vous connaissez et si le suspect et vous demeurez ensemble.
- Inscrire si vous craignez le suspect et si oui, de quelle(s) crainte(s) s'agit-il?
- Mentionnez au final si vous désirez porter plainte et que vous voulez vous présenter à la Cour du Québec si votre témoignage est requis.
- Votre signature au bas de toutes les pages utilisées pour rédiger votre déclaration.

Lors de votre rédaction, gardez à l'esprit que nous devons principalement savoir :

- Qui est impliqué dans l'événement?
- Décrire en détail l'événement.
- Quand l'événement est-il survenu?
- Comment l'événement est-il survenu?
- Où l'événement est-il survenu?
- Pourquoi, selon vous, l'événement est-il survenu?

Sachez également que vous n'êtes pas limité dans le nombre de pages de déclaration à nous envoyer si cela est nécessaire, nous voulons le plus de détails possible.

Pour toutes questions concernant le dossier, les marches à suivre, les démarches judiciaires ou autre concernant le présent dossier, n'hésitez pas à nous joindre au 450-638-0911.